

Principes et directives du programme

1. Champ d'application

1.1 Les présents « Principes et directives du programme » et les « Fonctionnement et règlement internes » se situent au même niveau et se complètent mutuellement.

1.2 Les présentes règles et principes s'appliquent à tous-toutes les collaborateurs-trices de Radio ayant une activité liée au programme, qu'ils/elles soient bénévoles, stagiaires, salarié-e-s ou collaborateurs-trices externes. C'est-à-dire :

- Les créateurs-trices de contenus éditoriaux pour l'antenne de Radio Vostok et ses différents vecteurs (site internet et présences réseaux sociaux) en tant que journaliste, rédacteur-trice, animateur-trice ou chroniqueur-euse
- Les producteurs-trices d'émissions
- Les responsables de rubriques
- Le/la coordinateur-trice des programmes
- Le/la responsable de la rédaction

2. La ligne éditoriale

2.1 Radio Vostok apporte une contribution essentielle à la diversité des médias et des opinions. Le programme est produit de manière indépendante et équilibrée sur le plan politique et confessionnel. En conséquence, les journalistes et rédacteurs-trices sont indépendant-e-s et ne sont lié-e-s à aucun groupe politique, religieux ou économique.

2.2 Radio Vostok se positionne comme une radio complémentaire, au sens de l'article 36 de l'Ordonnance d'application de la Loi sur la Radio et la Télévision, à but non lucratif. Elle propose un programme qui se distingue sur les plans thématique, culturel et musical, des autres programmes qui peuvent être captés dans sa zone de desserte¹. Ce programme tient notamment compte des minorités linguistiques et culturelles de la région genevoise.

2.3 Radio Vostok produit et diffuse des programmes liés à la culture, à la société et à l'actualité sur ses différents vecteurs et plateformes.

2.4 Radio Vostok privilégie l'ancrage local dans le traitement des thématiques et sujets dans ses programmes.

2.4 Radio Vostok axe sa couverture médiatique autour des cultures émergentes. Elle a comme priorité de suivre les artistes et les événements culturels de la région genevoise, à

¹ La zone de desserte mentionnée est la zone 1. Telle que définie par l'OFCOM, elle comprend le canton de Genève et le district de Nyon.

travers toutes les formes d'expression : musique, cinéma, littérature, théâtre, arts plastiques et vivants, philosophie, ...

Radio Vostok propose aux artistes des espaces d'expression sur son antenne.

2.5 Radio Vostok favorise les échanges culturels à travers son programme en prévoyant des créneaux dédiés. Les minorités socio-culturelles et linguistiques peuvent ainsi créer et produire leurs propres émissions et traiter des thématiques qui les intéressent. Les publics suivants font l'objet d'une attention toute particulière : enfants, adolescent·e·s, aîné·e·s et migrant·e·s.

2.6 La rédaction de Radio Vostok propose des reportages, interviews et débats pour aborder l'actualité locale et les thématiques de société sous-jacentes. Sont principalement concernées : les problématiques politiques, sociales et économiques, et en particulier celles liées à l'environnement et à la durabilité.

A travers ses différents formats journalistiques, la radio favorise le débat démocratique, encourage la pluralité des points de vue et apporte une meilleure compréhension des enjeux.

2.7 L'identité musicale de Radio Vostok est à dominante indie rock tout en laissant de la place aux autres musiques actuelles. Cette identité est précisément définie dans le document « Ligne et programmation musicales ».

2.8 Dans ses programmes, Radio Vostok accorde une attention toute particulière à la musique suisse et plus spécifiquement romande. Elle pratique la parité entre les artistes féminines et les artistes masculins dans sa programmation musicale. Elle s'efforce de découvrir les jeunes talents et leur offre la possibilité de s'exprimer sur scène dans le cadre de la radio.

2.9 Radio Vostok encourage la création sonore et la fiction radiophonique comme moyen de lier la culture et la radio. Elle les diffuse et est également un espace d'expérimentation et crée ses propres pièces sonores.

3. Les conditions-cadres de la production de contenus

3.1 Tout·e collaborateur·trice de la radio, auditeur·trice ou personne extérieure peut soumettre à Radio Vostok :

- Un projet éditorial (émission, chronique, interview, reportage) ;
- Un projet de création sonore ou fiction radiophonique ;
- Un projet d'émission musicale.

3.2 La commission des programmes évalue la pertinence et la faisabilité du projet (pour plus de détails, voir « Fonctionnement et règlement internes ») :

- Elle accepte, propose des modifications ou refuse le projet qui lui est soumis ;
- Le/la requérant-e peut demander à être entendu-e par la commission ;
- La coordination des programmes définit le créneau et les directives de diffusion du projet.

3.3 Si le/la producteur-trice ou le/la créateur-trice de contenus n'a pas une expérience radiophonique préalable et suffisante, il/elle doit suivre une formation de base donnée par Radio Vostok.

3.4. Les contenus doivent être produits selon le concept préalablement convenu avec la commission des programmes. Le concept est clairement établi dans un mandat d'émission.

3.5. Les directives de production/diffusion sont contraignantes.

3.5. Celui/celle qui souhaite abandonner la production de ses contenus doit respecter le délai de préavis de deux mois. Pendant cette période, les contenus doivent être diffusés selon le mandat d'émission.

4. Compétences et responsabilités

4.1 Chaque créateur-trice de contenus est responsable de ses contributions.

4.2 Chaque producteur-trice est responsable de son émission.

4.3 La responsabilité de l'ensemble des productions journalistiques incombe au/à la responsable de la rédaction.

4.4 La responsabilité de l'ensemble du programme incombe au/à la coordinateur-trice des programmes.

4.5 La commission des programmes :

- Établit la grille du programme ;
- Examine les propositions de projets pour le programme, les valide ou non ;
- Surveille le programme ;
- Saisit le/la coordinateur-trice des programmes et le/la responsable de la rédaction sur d'éventuelles infractions aux présents « Principes et directives du programme » et/ou de sa « Charte » ;

4.6 En cas d'infraction aux « Principes et directives du programme » et/ou à la « Charte » de Radio Vostok, le/la coordinateur-trice des programmes et le/la responsable de la rédaction adoptent des mesures appropriées.

En cas d'infractions majeures, le comité de Radio Vostok en est informé par la commission des programmes qui lui propose des mesures appropriées.

4.7 Les sanctions possibles vont de l'avertissement à l'exclusion du programme.

4.8 Radio Vostok supporte les conséquences financières découlant de la responsabilité civile et pénale d'un radiodiffuseur pour un contenu diffusé sur son antenne et/ou publié sur son site internet, à condition que la personne responsable du contenu n'ait pas manqué à son devoir de diligence, que ce soit intentionnellement ou par négligence grave.

5. Séparation de l'activité éditoriale de l'activité commerciale

5.1 La responsabilité commerciale du diffuseur incombe au comité et à la coordination opérationnelle de Radio Vostok. Il leur est interdit d'enfreindre les présentes directives du programme par des activités commerciales.

5.2 Radio Vostok interdit la publicité sur son antenne.

5.3 Le parrainage, au sens de l'article 12 de la LRTV et de l'article 20 de l'ORTV est admis.

5.4 Radio Vostok respecte [les directives](#) de l'Office fédéral de la communication sur le parrainage.

5.5 Toute forme de parrainage à l'antenne est clairement identifiée.

5.6 Les émissions parrainées ne doivent pas inciter à la conclusion d'actes juridiques portant sur des biens ou des services, ni contenir de déclarations à caractère publicitaire.

5.7 Les droits et obligations des collaborateurs-trices du programme s'appliquant aux contenus éditoriaux ne sont pas affectés par les accords commerciaux.

5.8 Les contenus parrainés ne doivent pas se soustraire au devoir de vérité, ni au principe d'équilibre.

6. Les fondements juridiques

6.1 Le programme de Radio Vostok est soumis aux bases légales suivantes :

- La Constitution fédérale ;
- La Loi sur la Radio et Télévision ;
- L'ordonnance d'application de la Loi sur la Radio et Télévision ;
- Le mandat de concession ;
- La Charte de Radio Vostok ;
- Les principes et directives du programme.

6.2 La Constitution fédérale

Art. 17 - Liberté des médias

Al. 1 - La liberté de la presse, de la radio et de la télévision, ainsi que des autres formes de diffusion de productions et d'informations ressortissant aux télécommunications publiques est garantie.

Al. 2 - La censure est interdite.

Al. 3 - Le secret de rédaction est garanti.

Art. 93 - Radio et télévision

Al. 2 - La radio et la télévision contribuent à la formation et au développement culturel, à la libre formation de l'opinion et au divertissement. Elles prennent en considération les particularités du pays et les besoins des cantons. Elles présentent les événements de manière fidèle et reflètent équitablement la diversité des opinions.

Al. 3 - L'indépendance de la radio et de la télévision ainsi que l'autonomie dans la conception des programmes sont garanties.

Al. 4 - La situation et le rôle des autres médias, en particulier de la presse, doivent être pris en considération.

Al. 5 - Les plaintes relatives aux programmes peuvent être soumises à une autorité indépendante.

6.3 La Loi fédérale sur la Radio et la Télévision

Art. 4 – Exigences minimales quant au contenu des programmes

Al. 1 - Toute émission doit respecter les droits fondamentaux. Elle doit en particulier respecter la dignité humaine, ne pas être discriminatoire, ne pas contribuer à la haine raciale, ne pas porter atteinte à la moralité publique et ne pas faire l'apologie de la violence ni la banaliser.

Al. 2 - Les émissions rédactionnelles ayant un contenu informatif doivent présenter les événements de manière fidèle et permettre au public de se faire sa propre opinion. Les vues personnelles et les commentaires doivent être identifiables comme tels.

Al. 3 - Les émissions ne doivent pas nuire à la sûreté intérieure ou extérieure de la Confédération ou des cantons ni à leur ordre constitutionnel, ni violer les obligations contractées par la Suisse en vertu du droit international.

Al. 4 - Les programmes des concessionnaires doivent refléter équitablement, dans l'ensemble de leurs émissions rédactionnelles, la diversité des événements et des opinions. Si une zone

de desserte est couverte par un nombre suffisant de diffuseurs, l'autorité concédante peut exempter un ou plusieurs concessionnaires de l'obligation de diversité.

Article 8 - Obligation de diffuser

Al. 1 - La SSR et les diffuseurs titulaires d'une concession en vertu de l'art. 38, al. 1, let. a, ou 43, al. 1, let. a, doivent:

- a. Insérer sans délai dans leur programme les communiqués urgents de la police indispensables au maintien de l'ordre et de la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, ainsi que les alertes et les instructions émanant des autorités ;
- b. Informer le public des actes législatifs de la Confédération qui font l'objet d'une publication urgente ou d'une publication extraordinaire au sens de l'art. 7, al. 3 et 4, de la loi du 18 juin 2004 sur les publications officielles.

Al. 2 - L'autorité qui a ordonné la diffusion d'émissions selon l'al. 1 en assume la responsabilité.

Al. 3 - Le Conseil fédéral étend si nécessaire les obligations selon l'al. 1, let. a, aux fournisseurs de services de télécommunication qui diffusent des programmes.

Al. 4 - Il veille à ce qu'en situation de crise, l'information de la population soit assurée par la radio. Les autorités concédantes règlent les modalités dans le cadre des concessions de la SSR et des diffuseurs radio mentionnés aux art. 38 à 43.

6.4 L'Ordonnance sur la Radio et la Télévision

Art. 36 – Programmes de radio complémentaires sans but lucratif

Al. 1 - Un programme de radio complémentaire sans but lucratif doit se différencier au niveau thématique, culturel et musical des autres programmes de radio concessionnaires qui émettent dans la même zone de desserte. Il doit notamment prendre en considération les minorités linguistiques et culturelles vivant dans la zone de desserte.

Al. 2 - La diffusion de publicité n'est pas autorisée dans ce type de programme, à l'exception de l'autopromotion (y compris les références à des partenariats au sens de l'art. 22, al. 6), dans la mesure où celle-ci sert principalement à fidéliser le public.

Tableau de contrôle - Radio Vostok

Date:

Programme : Producteurice: N° d'épisode Date de diffusion :	Objectif principal du programme : Objectif secondaire du programme
--	---

Critère de qualité

À quelles communautés mon programme s'adresse-t-il, que leur apporte-t-il, comment va-t-il les intéresser?	
Est-ce que mon émission aborde les problématiques contemporaines de mes auditeurs/auditeurtices ?	
En quoi votre programme correspond-il à la ligne éditoriale de Radio Vostok et respecte sa charte?	
Mon émission couvre de multiples points de vue pour donner une vue d'ensemble et sans prise de position. Comment procédez-vous ?	

Feedback Sheet Radio Vostok

Programme :

Producteur/Productrice :

Date de diffusion :

Les points positifs	Les points d'amélioration
Les points forts	Les points à clarifier

Grille des Programmes de Radio Vostok

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
7H	Good Morning Vostok	Good Morning Vostok	Good Morning Vostok	Good Morning Vostok	Good Morning Vostok	Le Son Vostok	Le Son Vostok
8H							
9H	Le Son Vostok	Le Son Vostok	Le Son Vostok	Le Son Vostok	Le Son Vostok	Pause Vélo	La Planète Bleue
10H						Le Son Vostok	
11H						Complètement des bulles	Complètement des bulles
12H	Midi Mag	Midi Mag	Midi Mag	Midi Mag	Midi Bascule	Midi Bascule	Midi Bascule
13H							
14H	Le Son Vostok	Le Son Vostok	Le Son Vostok	Le Son Vostok	Le Son Vostok	Le Son Vostok	Le Son Vostok
15H							
16H							
17H	La Quotidienne	La Quotidienne	La Quotidienne	La Quotidienne	La Quotidienne	Ca va le chalet ?	Ca va le chalet ?
18H						Monte le son Camille	Monte le son Camille
19H	Tous Azimuts	Tous Azimuts	Tous Azimuts	Tous Azimuts	Tous Azimuts	Quartier Libre	Quartier Libre
20H						Carte Blanche	Carte Blanche
21H	Le Son Vostok	Le Son Vostok	Le Son Vostok	Le Son Vostok	Les Dernières Tentations de Zebra	Les Dernières Tentations de Zebra	La Planète Bleue
22H	Mix en Orbite	Mix en Orbite	Mix en Orbite	Mix en Orbite	Mix en Orbite	Mix en Orbite	Le Laboratoire
23H							
00H	Le Laboratoire	Le Laboratoire	Le Laboratoire	Le Laboratoire	Vostok On Fire	Vostok On Fire	
-							
6H							

Information	Culture	Diversité	Création sonore	Musique	Société
-------------	---------	-----------	-----------------	---------	---------

Le Programme Vostok

1. Les temps forts de la semaine

Good Morning Vostok : LU-VE / 7h-9h

Description : Chaque matin, la matinale distille sa bonne humeur sur un ton léger et décalé. Avec son approche novatrice, l'émission regarde le bon côté des choses. Elle ressort les notes positives de l'actualité, donne de précieux conseils en matière de vie pratique et s'intéresse à celles et ceux qui font preuve de solidarité, qui s'engagent pour la société.

Une émission concoctée avec soin par une dizaine de bénévoles autour de deux professionnels du programme : un.e journaliste et un.e animateur.rice.

L'émission installe aussi une interaction avec les auditeur.rice.s en les invitant à proposer des thématiques et à intervenir à l'antenne.

Horaire : du lundi au vendredi de 7h à 9h

Equipe : 1.2 animateur.trice.s, 1 journaliste, 10 chroniqueur.se.s (2 par jour, en alternance)

Contenus :

L'humeur du jour - Chaque matin notre animateur.trice nous livre ses réflexions sur le monde qui nous entoure.

Que de bonnes nouvelles ! - Journal d'actualité sous un angle positif afin de sortir de l'aspect anxigène que l'information peut parfois transmettre.

Revue de presse : Elle s'appuie sur la presse du jour, ciblée/choisie et décortiquée par un.e journaliste.

Vie pratique - High-tech, conso, administration... Nos chroniqueur.euse.s nous livrent conseils et astuces pour se simplifier le quotidien.

Le scan du jour - La rédaction décrypte un sujet épineux de l'actualité, elle réalise des interviews d'experts afin de permettre aux auditeurs de comprendre les tenants et les aboutissants des problématiques de l'actualité.

L'invité.e - Une initiative individuelle ou un engagement associatif est mis en lumière.

Quand la ville s'anime - Un.e membre de l'équipe sort des studios pour prendre le pouls de la ville au gré de rencontres. Une séquence mouvante en direct d'un quartier - chaque fois différent- du Grand Genève.

Midi Mag : LU au JE/ 12h-12h30

Description : La rédaction propose une approche approfondie de l'actualité genevoise et des thématiques de société sous-jacentes. Les problématiques politiques, sociales, sportives, environnementales et économiques sont abordées à travers des interviews et des formats exigeants comme le reportage et le débat.

Dès 2026-27, l'émission passe à un format d'une heure avec en complément 1-2 contenus du GMV (matinale) en rediffusion.

Contenus :

Faut pas chercher midi à quatorze heure ! - Débat

Quatre invité.e.s ouvrent la semaine en débat. Un dossier chaud de l'actualité, des enjeux de société récurrents... les arguments croisés fusent autour du/de la modérateur.trice. La discussion se déroule en public et celui-ci est invité à réagir.

Durée : 30 min

Fréquence : hebdomadaire

Rock'n'sobre*¹ - Reportage

Cette série de reportages nous amène à la découverte d'initiatives locales et durables sur tout le territoire genevois. Enregistreur et micro à la main, notre journaliste spécialisé.e part sur le terrain rencontrer des personnes et des collectifs engagés, découvrir et décrypter des initiatives vertueuses et durables pour l'environnement, aussi bien institutionnelles que citoyennes.

Dans la perspective de la concession de radio complémentaire, Radio Vostok souhaite étendre ses reportages aux projets et initiatives dans le domaine social.

Durée : 30 min

Fréquence : hebdomadaire

Sport mag

Le rendez-vous des passionné.e.s de sports sous forme de discussions animées.

Durée : 30 min

Fréquence : hebdomadaire

Le coin des assos - Les associations, qui constituent le tissu social genevois, nous parlent de leurs projets.

Durée : 30 min

Fréquence : hebdomadaire

¹ * [Les reportages Rock'n Sobre sont diffusés depuis février 2023](#)

Midi Bascule*² : Vendredi, samedi et dimanche de 12h à 13h

Description : Le Théâtre Forum Meyrin et Radio Vostok proposent Midi Bascule. Une émission hebdomadaire à écouter en direct sur les ondes de Radio Vostok. Reportages sur les questions sociales, l'actualité de l'art, les technologies et bien d'autres thèmes abordés par les chroniqueur.euse.s et leurs invité.e-s.

Son ambition ? Proposer un espace de réunion et d'échange, être le sismophone des changements à venir, à la fois détecteur, porte-voix et acteur. Et surtout, sans jargon, dans un esprit curieux et convivial, réfléchir à l'impact des crises à répétition sur les interprètes, les techniciens, les créateurs - sur toutes ces bonnes volontés coalisées sans lesquelles l'art n'existerait pas.

Écouter, échanger, inventer, débattre, rire et rêver : n'est-ce pas ce qui, sur l'aile du son, fait la beauté irremplaçable de la radio ?

Midi Bascule, c'est tout cela. Un ensemble choral de reportages, d'interviews, de chroniques, de consignes créatives et de respirations musicales. Sans prétention mais avec cœur - et avec un auditoire que nous espérons considérable !

Contenus :

Interviews culturelles - Chaque émission inclut 2 à 3 interviews en studio, au téléphone pour par message vocal.

Chroniques société - 1 à 2 chroniques de société par émission

Reportage société - 1 reportage par émission

La Quotidienne*³ : LU - VE / 17h - 19h

Description : L'une des plus anciennes émissions de la chaîne, La Quotidienne affiche une identité forte avec un esprit rock, une sensibilité pour les cultures émergentes et la contre-culture, un ton décalé et incisif. Sans pour autant se couper de la culture au sens classique ou populaire du terme, elle fait le trait d'union entre les publics et trouve une cohérence dans la qualité et la pertinence de ses sujets traités à travers des chroniques ou des interviews. Tous les jours pendant deux heures de direct, l'émission a pour ambition de couvrir le foisonnement culturel de Genève.

Pour affirmer son ancrage local, l'émission se délocalise trois à quatre fois par an dans des festivals réputés comme Animatou, Bars en fête ou encore Black Movie. Dès 2025, La Quotidienne instaurera une mensuelle en public dans un lieu culturel du canton de Genève.

La Quotidienne est également un programme à forte valeur formative pour la quinzaine de bénévoles qui composent l'équipe. Celles/ceux-ci contribuent chacun.e à une émission par semaine. Encadré.e.s par un animateur.trice salarié.e, ils/elles bénéficient au quotidien de précieux conseils et de feedbacks de sa part. Ils/elles font aussi l'objet d'un suivi

² [L'émission Midi Bascule existe depuis 2021](#)

³ [L'émission La Quotidienne existe depuis 2015](#)

régulier de la part du/de la responsable de la formation.

Horaire : du lundi au vendredi de 17h à 19h

Equipe éditoriale : 2 animateur.trice ·s, 2 producteur.trice.s, , 15 chroniqueur·euses.

Contenus :

Grande interview - Ce sont plusieurs facettes de la culture qui se bousculent lors de cette séquence qui s'étale sur une demi-heure : la musique, le cinéma, le théâtre, la littérature, la danse et les expos sont passés au crible de la grande interview. Artistes de passage ou acteur.trice.s culturel.le.s genevois.e.s viennent se confier au micro sur leur parcours et leur œuvre.

Chroniques - 2 chroniques par jour. Les chroniques culturelles de 4 minutes permettent à nos chroniqueur.euse.s de présenter une œuvre culturelle avec un regard et une analyse personnelle.

Agenda culturel - Les évènements à ne pas rater et les bons plans. Chaque jour, l'équipe de La Quotidienne propose en vrac des idées de sorties dans tout le canton. Un florilège de 3 minutes.

Eclairage - Cette interview de 4 à 6 minutes est réalisée en studio ou par téléphone. Elle permet d'approfondir avec un.e organisateur.trice ou un.e artiste un évènement lié à l'agenda culturel.

Vostok Sessions^{*4} - Chaque jeudi, La Quotidienne invite un·e artiste ou groupe musical·e suisse en studio. De 18h à 19h, il/elle livre un concert à l'antenne, en direct, et se présente lors d'une séquence interview. La scène genevoise est privilégiée dans la sélection des artistes. Les auditeur.trice.s sont invité·e·s à assister en studio à la Vostok Session.

Tous azimuts - LU-VE / 19h - 21h

Description : La pandémie et ses conséquences ont amené la radio à réfléchir sur son positionnement. En tant que média humaniste, il était temps d'investir le champ social en intégrant des publics qui n'ont pas forcément accès aux ondes, en tant qu'acteurs ou actrices : les enfants, les personnes migrantes, les aîné.e.s ou encore les jeunes.

Depuis trois ans, Radio Vostok mène des projets pour les accompagner dans la création de contenus. Ces publics bénéficient pour cela d'une formation et d'un suivi de formation spécifiques de la part des professionnel.le.s du programme. Les productions qui en découlent amènent de la diversité et de la richesse au programme. L'objectif est de pouvoir proposer en 2025 un créneau d'expression conséquent pour ces publics.

⁴ [Les Vostok Sessions existent depuis 2012](#)

Contenu :

Horiz'ondes⁵ - Cette émission est dédiée à la prise de paroles, en français, de personnes étrangères nouvellement arrivées à Genève et ayant fui un contexte difficile dans leur pays. Il s'agit d'un projet collaboratif entre le programme Horizon académique de l'Université de Genève, Radio Vostok et Fréquence Banane (radio universitaire).

L'écriture de chroniques, la conduite d'interviews et une pratique régulière du micro permettent aux étudiant.e.s issu.e.s de la migration d'améliorer au fil des émissions l'expression orale et écrite en français. Ils/elles peuvent aussi compter sur le soutien d'étudiants francophones pour produire les contenus.

Dans ce programme, les participant.e.s racontent leur parcours, livrent leur regard sur Genève, donnent des conseils ou parlent simplement de ce qu'ils ou elles aiment.

Durée : 2h

Fréquence : hebdomadaire

Le Son des Grottes - Un programme pour les 15-25 ans, et plus spécifiquement destiné aux jeunes en rupture sociale et/ou scolaire vivant à Genève. Le Son des Grottes donne une voix à la jeunesse lui offre un espace de créativité où elle peut partager ce qui la touche et l'anime.

Le Son des Grottes déroule une activité qui vise créer du lien social afin de renouer avec la collectivité, de retrouver un sentiment d'appartenance et de la confiance en soi. Pour ce projet Radio Vostok s'associe avec l'association GEXPRIM' pour mettre en place un soutien adapté aux adolescents.

Une fois par mois, le Son des Grottes invite dans son émission les jeunes de *Ça dit quoi ?*⁶, programme de jeunes en décrochage scolaire, en collaboration avec Nasca ForMe, soit pour donner des nouvelles de l'avancée de leurs projets de podcasts personnels, soit pour leur laisser la place et le micro afin qu'ils/elles réalisent et animent leur propre émission.

Durée : 2h

Fréquence : hebdomadaire

ReporTerre en herbe - Une émission hebdomadaire pour sensibiliser les jeunes aux enjeux environnementaux à travers la pratique de la radio.

Radio Vostok crée un pool de jeunes reporters de 10-12 ans, dont une partie part réaliser des reportages, à la rencontre d'expert.e.s sur le terrain pour une visite guidée et un micro-trottoir qui seront intégrés à l'émission animée par d'autres. Reportage ou animation plateau de l'émission, les enfants passent de l'un à l'autre selon un tournus.

Une série d'émissions entièrement réalisées par eux, composées de chroniques, d'interviews et de micro-trottoirs, laissant les enfants exprimer leur regard sur certaines problématiques environnementales et dégager des pistes de solutions.

⁵ [Ce projet existe déjà depuis 2023](#)

⁶ [Ce projet existe déjà depuis 2022](#)

Durée : 2h

Fréquence : hebdomadaire

Des rides et des mots ! - Une émission réalisée et animée par des collaborateurs.rice.s/bénévoles de 65 ans et plus. Présentations d'initiatives ou prise de positions relayées par les aîné.e s dans le canton de Genève. L'accent sera mis sur les ressentis et revendications d'une génération peu représentée dans les médias. Nous ferons la lumière sur leurs actions et les projets portées par ou pour cette population détentrice de savoir-faire et de connaissances à conserver ou non !

Une fois par mois, nos aînés du 3ème âge passent le micro à nos jeunes reporters pour une mission commando en EMS (établissement médico-social). Ces derniers, âgés de 9 à 12 ans, y récoltent les témoignages et souvenirs de nos aîné.e.s du 4ème âge.

Durée : 2h

Fréquence : hebdomadaire

Artopie*⁷ en ondes - Une fois par semaine, Radio Vostok ouvre son antenne à la MEA (maison de soins psychiatriques de l'enfant et de l'adolescent), en diffusant sur les ondes une émission hebdomadaire d'une heure réalisée depuis le studio intégré au sein des HUG. La préparation de l'émission se fait en collaboration avec notre équipe de formation et de suivi de Radio Vostok.

Durée : 1h

Fréquence : hebdomadaire

Zzaff*⁸ is back - Une collaboration entre des radios de diverses régions linguistiques nationales. Radio Vostok, radio Gwen et 3Fach mettent en lumière la culture et les artistes suisses au travers de chroniques, d'interviews, d'une sélection musicale locale et de créations sonores. Le trio suisse veut mettre en avant les talents locaux et les diverses scènes émergentes de l'Helvétie. Et, en bons Helvètes, l'émission est réalisée dans la langue de l'autre.

Durée : 1h

Fréquence : Tous les 15 jours

Vamos à la playa - Une émission réalisée en espagnol avec pour fil conducteur la perspective des femmes dans la culture hispanique. Littérature, architecture, musique sculpture, danse et cinéma seront au menu. Une partie de l'émission sera dédiée aux femmes hispanophones qui développent leur activité artistique en Suisse.

Durée : 1h

Fréquence : Tous les 15 jours

⁷ [Ebauches réalisées en 2022 sous forme d'ateliers confidentiels](#)

⁸ [Zzaff, la radio plurilingue et nationale 2017-2020](#)

Mix en Orbite*⁹ : 22h à minuit du lundi au samedi

Tous les soirs de 22h à minuit, Radio Vostok prête ses platines aux Dj/producteur·trice·s locaux·ale·s et internationaux·ales, reconnu·e·s ou en devenir. Au menu : une session de mix 100% musicale. Du hip-hop à la techno en passant par l'afrobeat et bien sûr le rock, tous les horizons sont explorés. Les artistes issu·e·s de la diversité culturelle et linguistique participent à ce voyage sonore. Les sets sont accessibles en direct sur les ondes ou à la réécoute sur notre site internet.

2. La Grille du week-end

La Planète Bleue*¹⁰ : Dimanche à 9h et 21h

Avec sa volonté farouche d'exposer de nouvelles idées, de nouvelles attitudes, de nouveaux concepts, des perspectives non encore établies, La Planète Bleue se démarque radicalement de tout ce qui se fait à la radio. Mondiale et futuriste, insoumise, non-alignée, anticonformiste, La Planète Bleue propose chaque des musiques différentes et des infos différentes. Il s'agit d'inviter l'écouteur(se) à porter un regard original sur l'actualité et sur le monde. Et d'immiscer un souffle d'utopie, de ré-enchanter la radio. Science-fiction musicale et planète sans frontières, ici se dessinent les sons de demain

Les dernières tentations de Zebra*¹¹ vendredi et samedi à 21h

Une émission d'actualités musicales rock et groove indé, avec des coups de cœur de la semaine, parmi les sorties récentes et les dernières tendances.

Complètement des Bulles*¹² : Samedi et Dimanche à 11h

Émission dédiée à la bande dessinée, qui comprend un entretien avec un scénariste ou un dessinateur, et les meilleures lectures du moment.

Pause Vélo*¹³ : Samedi 9h

Une émission consacrée aux deux roues comme mode de déplacement, et qui permet notamment de faire connaître les bienfaits du vélo pour le climat.

⁹ [Les Mix en orbite existent depuis 2013](#)

¹⁰ [La Planète Bleue est diffusée sur Radio Vostok depuis 2017](#)

¹¹ [Les tentations de Zebra sont diffusées depuis 2021](#)

¹² [L'émission Complètement des Bulles est diffusée depuis 2022](#)

¹³ [Pause Vélo est diffusée depuis 2018](#)

Ça va le chalet ? Samedi et Dimanche à 17h

Santé physique, santé mentale, comment sommes-nous pris en charge en Suisse et dans le monde ? Dans quelle mesure somme-nous acteurs et actrices de notre bien-être ? Nous nous appuyons sur les témoignages de patients, avis de spécialistes, expositions ou travaux de recherches novateurs ou méconnus.

Monte le son Camille*¹⁴ : Samedi et Dimanche à 18h

Une émission qui fait ensuite vibrer les ondes de Radio Vostok aux sons des artistes de la scène helvétiques et des enjeux féministes liés au monde des musiques actuelles.

Quartier Libre*¹⁵ : Samedi et Dimanche à 19h

Emission dédiée à la création sonore. C'est l'occasion de prendre le temps de découvrir de nouvelles sonorités, d'engloutir des expériences par les oreilles, d'écouter différemment comment sonne le monde d'aujourd'hui. Une expérience bizarre, drôle, envoûtante ou tout à la fois.

Carte Blanche : Samedi et Dimanche à 20h

Un vent de liberté souffle sur Radio Vostok. Dans ce créneau, les membres de Radio Vostok explorent leur propre créativité et s'abandonnent à d'autres univers le temps d'un podcast. Des producteurs.trice.s indépendant.e.s et des artistes y insèrent leurs propres créations sonores au gré des rencontres et des affinités.

Vostok On Tour*¹⁶

Radio Vostok profite des beaux jours pour déplacer son antenne au sein des événements romands et particulièrement dans le canton de Genève. Cela grâce à notre magnifique camionnette aménagée et rodée depuis longue date. Captations de concerts diffusés en direct, interviews d'acteur-riche-s des festivals, nous nous insérons au cœur de la culture locale afin d'en présenter toute sa diversité. Le public peut également intervenir ponctuellement afin de nous donner leur impression à chaud, ou participer à un blind-test.

¹⁴ [Ce programme a été produit en 2021 et 2022](#)

¹⁵ [Ce créneau existe depuis 2014](#)

¹⁶ [Programme estival existant depuis 2020](#)

Notre programmation musicale

1. L'identité musicale

Radio Vostok couvre les musiques actuelles avec un focus sur l'indie rock, en valorisant les artistes suisses, en particulier romand·e·s, et en portant une attention à l'égalité des genres.

La programmation musicale est l'essence même de Radio Vostok, à l'origine de sa création en septembre 2011. Le nom de la radio a été choisi pour coller au slogan suivant : « Radio Vostok, let's rock ! » mais par la suite la radio adoptera aussi le slogan « Radio Vostok défriche le son » en hommage aux défrichages musicaux.

Le rock'n'roll est certes à la base de l'identité de Radio Vostok mais bien plus comme un état d'esprit et une référence aux radios libres qu'un carcan, qui l'enfermerait. Radio Vostok se souvient de l'état d'esprit qui a permis aux premières radios indépendantes, telles que Radio Caroline de diffuser en Europe au large des côtes anglaises dans les années 70.

Rock et indépendante en somme. C'est cela qui l'a guidé tout naturellement vers le rock indépendant. Ce style musical aux multiples facettes constitue le cœur de la programmation, mais ne saurait la résumer ni l'y enfermer. C'est pourquoi autour de ce style de prédilection, Radio Vostok s'est ouverte aux autres musiques actuelles comme la chanson française, la pop et la folk, l'électro et le trip-hop, et même quelques détours du côté des musiques d'ici et d'ailleurs, du hip-hop et du reggae.

Cette identité est mise en œuvre au sein de l'équipe de programmation musicale qui compose les playlists de manière participative et collaborative.

2. 50 % de musique suisse

Ancrée dans le bassin genevois, Radio Vostok entend promouvoir les artistes locaux·ale·s et suisses. Elle développe un réseau solide avec les acteur·trice·s locaux·ale·s : labels, distributeurs, salles de concert et artistes.

4. Egalité des genres

Radio Vostok est sensible à l'égalité de genre, elle vise une programmation avec 50 % d'artistes masculins et 50 % d'artistes féminines.

5. Une large place au répertoire francophone

Radio Vostok fait aussi la part belle aux artistes francophones afin de promouvoir la musique dans la langue régionale.

6. Le son Vostok

Radio Vostok déroule son programme musical tout au long de la journée, avec des playlists correspondant à son identité et au moment de la journée : plus dynamique en matinée, plus reposante l'après-midi, plus « groovy » en soirée.

7. Les « défrichages » et les « selectas »

A l'image du premier vol dans l'espace, Radio Vostok s'est donnée pour mission de défricher les nouveaux espaces sonores. Chaque semaine, l'équipe de programmation musicale propulse ses « défrichages » et « selecta » à l'antenne.

- Les « défrichages » sont les dernières pépites musicales dénichées sur la scène suisse et locale.
- Les « selecta » sont les dernières galettes sélectionnées sur la scène internationale.

Ces deux sélections de morceaux bénéficient d'une rotation accrue dans la programmation musicale. Elles sont également mises en exergue par les animateur·trice·s, lors des émissions de direct.

8. L'album de la semaine

Chaque semaine, l'équipe de la rubrique musique s'accorde sur un album qu'elle souhaite faire découvrir dans le détail aux auditeur·trice·s. Les morceaux de ce disque sont égrenés au fil des différentes émissions de direct (lister les émissions). Un·e membre de la rubrique musique chronique également l'album. La contribution est diffusée trois fois dans la semaine.

9. Les Vostok Sessions

Lors des Vostok Sessions, la radio met un·e artiste ou groupe musical suisse en lumière. Pendant une heure, il/elle interprète son répertoire en direct à l'antenne et se présente lors d'une séquence interview. La scène genevoise est privilégiée dans la sélection des artistes.

Ce rendez-vous est intégré à l'émission La Quotidienne. Il se déroule tous les jeudis de 18h à 19h en public. Les sessions accueillent des formations composées de 1 à 6 musicien·ne·s. Elles permettent aux artistes d'avoir une visibilité et une promotion radio avec des vernissages d'album et des sets originaux.

Les studios actuels de Radio Vostok ont été conçus pour recevoir les artistes et accueillir du public. Nous disposons d'une scène acoustique de 10 m² et d'un studio insonorisé avec une grande baie vitrée de 20 m². La zone d'accueil du public permet de recevoir 50 personnes.

Une fois diffusées, les Vostok Sessions sont éditées en post-production puis proposées à la réécoute et valorisées sur le site internet de la radio.

Ce programme est historiquement l'un des tous premiers de notre radio. Dès ses débuts, elle a proposé aux musicien·ne·s genevois·e·s et suisses une vitrine sur les ondes, occasionnellement puis régulièrement. En 2023, Radio Vostok diffusera près de 20 sessions. Grâce à la concession de radio complémentaire, le nombre de sessions passera alors à 40.

10. Vostok on Tour

La retransmission de concerts d'artistes, principalement issu·e·s de la scène locale émergente, figure dans l'ADN de Radio Vostok depuis ses débuts. A la belle saison, la radio déploie sa régie mobile dans les festivals du canton de Genève pour faire vivre en direct une série de concerts.

Depuis plusieurs années maintenant, elle se rend systématiquement à la Fête de la Musique, à Mai au Parc, au Piz Palù et au Théâtre de l'Orangerie pour proposer la retransmission, au total, d'une douzaine de concerts. Autour de ces événements sont prévues une animation à l'antenne et l'interview des musicien·ne·s à l'affiche. Après un travail de post-production, l'enregistrement du concert est mis à disposition en réécoute puis valorisé sur le site internet de Radio Vostok.

A partir de 2025, la radio intensifiera sa couverture et ses retransmissions de concerts afin de proposer une sortie par mois. Elle organisera aussi dans l'année une soirée de concerts en partenariat avec une salle.

11. Mix en orbite

Tous les soirs de 22h à minuit, Radio Vostok prête ses platines aux Dj/producteur·trice·s locaux·ale·s et internationaux·ales, reconnu·e·s ou en devenir. Au menu : une session de mix 100% musicale. Du hip-hop à la techno en passant par l'afrobeat et bien sûr le rock, tous les horizons sont explorés. Les artistes issu·e·s de minorités culturelles et linguistiques participent à ce voyage sonore. Les sets sont accessibles en direct sur les ondes ou à la réécoute sur notre site internet.

12. Le laboratoire

Le laboratoire sort des sentiers battus. Qui a dit qu'un morceau devait faire max 3m15s ? Ici, on explose les formats et on explore tous les recoins de la galaxie.

Les droits et les devoirs des créateur·trice·s de contenus

Toute personne (bénévole ou salariée) qui œuvre à l'antenne, produit et crée des contenus éditoriaux pour le programme de Radio Vostok a des droits et des devoirs.

1. Les droits

- 1.1 Elle/Il ne peut être contraint·e à accomplir un acte ou exprimer une opinion contraire à ses convictions ou sa conscience professionnelle, ni aux principes et règles de la charte et des directives du programme de Radio Vostok.
- 1.2 Elle/Il peut rejeter les propositions rédactionnelles du/de la producteur·trice, des responsables de rubriques, du ou de la responsable de la rédaction, du/de la coordinateur·trice des programmes, si elles sont contraires à la charte, aux directives du programme ou au concept du contenu.
- 1.3 Elle/Il a droit à la transparence sur l'organisme responsable de Radio Vostok et est informé·e des décisions prises.
- 1.4 Elle/Il a droit à une formation initiale et une formation continue appropriées.
- 1.5 Elle/Il a droit à un suivi de formation et à un suivi éditorial de son contenu.

2. Les devoirs

- 2.1 Elle/Il est entièrement responsable de ses propos à l'antenne.
- 2.2 Elle/Il s'engage à diffuser une information fidèle à la vérité et respecter le principe de la bonne foi.
- 2.3 Elle/Il s'engage à respecter la vie privée des personnes et leur dignité.
- 2.4 Elle/Il ne prononce pas d'accusations anonymes ou gratuites.
- 2.5 Si les propos d'une personne intervenant dans le programme enfreignent la loi, notamment en matière de protection de la personnalité, d'incitation à la violence ou de racisme, le/la collaborateur·trice doit, en situation de direct, immédiatement s'en distancier et couper court. Dans le cas d'un contenu enregistré, les propos problématiques doivent être retirés au montage.

- 2.6 Elle/Il doit, dans toute la mesure du possible, donner à une personne ou à une entité mise en cause la possibilité d'exprimer son point de vue.
- 2.7 Elle/Il s'engage à ne pas user de moyens déloyaux ou vénaux pour obtenir des informations, des sons, des images ou des documents.
- 2.8 Elle/Il s'engage à rester fidèle aux sons, images ou documents et ne pas en modifier le sens original.
- 2.9 Elle/Il cite les personnes dont il ou elle utilise le travail, et s'engage à ne pas commettre de plagiat.

3. Dispositions réservées aux journalistes

En complément des droits et devoirs cités ci-dessus, les journalistes et les rédacteur·trices s, en tant que créateur·trice·s spécifiques de contenus, sont tenu·e·s de respecter les règles de la [Déclaration des Droits et des Devoirs](#) des journalistes figurant sur le site du Conseil suisse de la presse. Ils/elles bénéficient aussi des droits qu'elle contient.

4. La satire

Les contenus humoristiques (satire) sont admis mais doivent être préalablement conceptualisés avec le/la coordinateur·trice des programmes.